

À partir des travaux des « pionniers » (Marc Bloch, Georges Lefebvre, Georges Duby...), et d'une riche documentation qui, sur des dizaines d'années et dans plusieurs régions, interroge le vécu et les révoltes de ceux que l'on appelle alors péjorativement les « Jacques », jusqu'aux études les plus récentes et « décentrées », Christine Excoffier nous invite à parcourir 1000 ans de révoltes paysannes.

Très fouillé, savant, cet ouvrage n'en est pas moins très clair et abordable grâce notamment à des notes, aussi explicatives que précises, correspondant à l'objectif de la collection : « *diffuser sous une forme accessible aux non-spécialistes des connaissances de niveau universitaire* ».

Six chapitres parcourent le millénaire, « *L'an Mil, domination, dépendances et révolte paysanne* », « *Servitude et liberté* », « *Le long XVIIe siècle : le siècle des guerres paysannes* », « *A l'assaut des communs* », « *Les paysans en Révolution* », « *Nouvel ordre des bois et désordres des forêts* ».

Chacun d'entre eux commence par une présentation de la condition paysanne tenant compte des dernières découvertes en la matière, et analyse les rapports de domination en milieu rural liés à la propriété du sol et/ou au pouvoir.

C'est ainsi, qu'après une période de relative indépendance liée à la désagrégation de l'empire romain, les paysans perdent, avec la reconstitution d'une aristocratie, la « *propriété éminente* » sur les terres qu'ils exploitent. Le servage apparaît, et la guerre devenant l'apanage de spécialistes dont il faut financer l'équipement, les paysans « libres » n'ont d'autre choix que de se placer sous leur protection. La féodalité se met en place. Ce nouvel ordre social, justifié par l'Eglise, relègue tous ceux qui ne sont ni *oratores*, ni *bellatores*, à la condition pénible mais indispensable de *laboratores* ou *agricolantes*. Si les « *visages et usages* » de la servitude varient quelque peu d'une région à l'autre, et évoluent avec le temps, ils n'en sont pas moins toujours « *signe d'infamie* » et extrêmement lourds.

La période moderne, avec l'affirmation progressive d'un « *Etat militaro-financier* », renforce la tutelle financière et fiscale (la gabelle...) de celui-ci sur les communautés paysannes, et la création par Colbert de grands corps de l'Etat leur interdit désormais les usages coutumiers des forêts. « *Manger l'herbe d'autrui, quel crime abominable !* » Le roi, reprenant la justification de la « *propriété éminente* » des seigneurs dès le XVIIe, taxe les communaux.

Au XVIIIe, les physiocrates s'appuient sur le « modèle anglais » des enclosures (pourtant contesté), et prônent la privatisation des communs afin de permettre leur rentabilisation par la culture. Ils recommandent aussi la constitution de grandes propriétés, ce que la vente des biens nationaux par grands lots garantit pendant la Révolution jusqu'à la loi du 3 juin 1793 votée par la Convention montagnarde.

Les XIXe et XXe siècles voient des formes plus sophistiquées de contrôle des espaces communs et du travail des paysans se mettre en place. Au nom de la conservation des forêts, le Code forestier de 1827^[1] tout en épargnant les forêts privées, dessaisit les communes de la gestion des leurs. Les Eaux et Forêts développent le reboisement sous le Second Empire et la IIIe République, sans tenir aucun compte des réalités locales.

Parallèlement la IIIe République met en place tout un système, qui au nom d'un soutien de l'Etat, permet à celui-ci de contrôler la profession paysanne. Création du Ministère de l'Agriculture en 1881, de l'Institut de Recherche Agronomique en 1921. La loi Waldeck-Rousseau (1884) favorise les deux fédérations paysannes existantes (l'une des grands propriétaires, l'autre des républicains), qui appuient l'Etat dans la mise en place d'un encadrement de la profession (coopératives, caves viticoles, caisses locales et régionales du Crédit agricole en 1894). Ces structures peuvent devenir très contraignantes et entraîner des dérives, comme le montre l'exemple, certes extrême, étudié en Bretagne^[1].

En 1964-66, est créé l'Office National des Forêts afin d'accélérer le reboisement dont un des buts est de mettre en place une sylviculture rentable. Et la création des Parcs nationaux contribue à l'éviction de l'activité agricole de certaines zones.

Le récit des révoltes paysannes face à ces différentes formes de domination est une « histoire par en bas », qui met en évidence les tentatives d'organisation, de résistance à une dégradation des conditions de vie (déjà bien précaires), à des mesures jugées comme abusives, injustes. Qu'il s'agisse d'aggravation de leur situation par l'imposition de nouvelles redevances, de nouvelles taxes, ou par la mise en place d'intermédiaires libres de percevoir ce que bon leur semble, ou des conséquences directes et indirectes de guerres, les causes de ces révoltes relèvent de ce qu'Edward Thompson a appelé « *l'économie morale de la foule* »^[2].

Si la « Grande Peur » et la nuit du 4 août 1789 font partie du bagage historique acquis très tôt, comme un des éléments fondateurs de l'histoire contemporaine française, il est rarement précisé que cette explosion dans les campagnes s'inscrit dans une suite ininterrompue d'insurrections paysannes^[3]. Le livre de Christine Excoffier nous offre le récit circonstancié d'un grand nombre d'entre elles.

Révolte en Normandie en 996 contre la remise en cause des droits d'usage collectifs des forêts, prés, étangs, cours d'eau et l'établissement du monopole des « moutures » (moulin banal).

Dans le contexte de la Guerre de Cent ans, et de la Peste noire, révolte les « Jacques » (ainsi nommés par Froissart) au Nord de Paris, contre les nobles jugés responsables des défaites militaires en 1358, des « Tuchins » en 1381-1383 dans le Languedoc, contre les exactions des armées et l'imposition de la gabelle...

En Guyenne en 1548, révolte contre les officiers royaux chargés de percevoir cet impôt sur le sel dont ils étaient exemptés jusque-là. « *Vive le roi sans gabelle* » sera aussi la cause du soulèvement des Nus-pieds de Normandie en 1639.

La « guerre des farines » en 1775 est déclenchée dans le Bassin parisien par la libéralisation du commerce des grains, considérée comme une rupture du contrat social de subsistance entre le roi et son peuple, remettant de fait en cause le droit « d'exister ». Elle s'étend à plusieurs régions jusqu'à la Provence et se poursuit pendant les premières années de la Révolution, alors que le suffrage censitaire permet aux possédants (élargis à la grande bourgeoisie) de gouverner en fonction de leurs intérêts propres.

Ces révoltes ne sont pas seulement des « émotions » générées par le désespoir, et longtemps présentées comme quasi-suicidaires. Elles s'accompagnent souvent d'une coordination qui manifeste clairement la volonté de gagner. Organisation quasi-militaire en bandes, compagnies, désignant pour les guider un « *companhos* » (chez les Tuchins), des capitaines et un « coronal » (colonel) en Guyenne, un « capitaine des communes soulevées du Périgord » en 1637, et même une « Armée de Souffrance » en 1639 avec son capitaine Jean Nudz-Pieds^[4]. Ces luttes prennent parfois la forme d'une « guérilla » qui suppose elle aussi une bonne coordination et une complicité absolue de l'ensemble de la population, chez les Pitauds au XVIe, les Camisards des Cévennes au début du XVIIIe.

La répression est à la hauteur du risque encouru par les pouvoirs, seigneurial, royal, de voir se propager ces soulèvements. D'où une lutte sans merci menée par de véritables armées (jusqu'à plusieurs milliers de soldats). Torture, logement des gens de guerre avec toutes les souffrances et horreurs que cela entraîne, arrestations, exécutions sommaires, envoi aux galères, villages brûlés...

Toutefois, par la suite, souvent le roi consent à un compromis. Parfois même, c'est le retour à la situation antérieure satisfaisant ainsi les revendications paysannes. C'est le cas pour les Travailleurs anglais à la fin du XIVe siècle, pour les paysans catalans à la fin du XVe, pour les Pitauds, les Nu-Pieds, les Croquants au XVIIe siècle. Et il est réconfortant de constater qu'en effet : « *la lutte, quand elle est organisée et déterminée, paye* ». Pas toujours bien sûr, et les concessions obtenues avec beaucoup de difficultés sont toujours à défendre, et souvent insuffisantes. Ainsi, pendant la Révolution, les paysans continuent à s'insurger pour obtenir que les droits féodaux soient supprimés sans rachat, et que les Biens Nationaux ne soient plus vendus par grands lots, jusqu'à ce que la Convention montagnarde leur donne satisfaction.

Un des intérêts majeurs de ce livre est en effet de montrer que ces révoltes paysannes se sont parfois structurées de façon très cohérente, les paysans tenant des assemblées pour délibérer et élaborer de véritables manifestes. Quelquefois soutenus et aidés par les pauvres des cités, et même par des curés, ils ont envahi des villes, porteurs des revendications de toutes les « petites gens ». Les Travailleurs anglais révoltés contre la Poll-tax, rentrent dans Londres en 1381 [5]. En 1440, 20 000 familles catalanes se regroupent dans un syndicat pour racheter (à leur seigneur) leur liberté. La rédaction des Cahiers de Doléances se place dans cette perspective tout en la déployant, et concentre toutes les revendications.

Ces révoltes dans la durée et parfois très étendues dans l'espace ont été organisées dans le cadre communautaire. Le cas le plus abouti est sans doute celui de la République des Escartons dans le Briançonnais [6]. Le « grand escarton » refuse de rédiger les cahiers de doléances en 1788 (et d'élire des députés par ordres). Pour justifier cette décision, il fait imprimer le texte de la Transaction de 1343 entre « le dauphin du Viennois, prince du Briançonnais » et « les syndics et procureurs des communautés de la province du Briançonnais en Dauphiné ». Les communautés villageoises organisées dans le cadre des activités agricoles en milieu naturel difficile (exploitation commune des forêts, des pâturages, estives, irrigation des vallées...), ont en effet dès le XIV^e siècle fait reconnaître leurs « libertés » individuelles et collectives. Si la suzeraineté delphinale puis royale persiste, les paysans ont acquis un statut intermédiaire entre la roture et la noblesse (qui disparaît pratiquement), et des libertés politiques, le droit de s'assembler, d'élire des députés au « grand escarton » qui fédère 5 escartons (mais qui doivent en référer avant toute décision à leurs assemblées respectives). L'énoncé des droits en matière d'autonomie fiscale, de défense des communautés, de garantie des subsistances, et des libertés en matière économique en fait une exception. Mais cela montre que la condescendance avec laquelle on a, jusqu'à très récemment traité des « émotions » paysannes, relève surtout de l'ignorance et des préjugés.

La solidarité paysanne face aux exigences seigneuriales toujours renouvelées, et qui se construit dans le cadre d'assemblées des deux sexes, ne gomme pas les inégalités entre les paysans. Toutefois, elle s'exprime de façon durable dans la défense des droits d'usage et des communaux, contre les seigneurs d'abord, puis les tenants d'une agriculture plus rentable (mais au profit des plus riches seulement), à partir des XVII^e, surtout XVIII^e, et même au-delà.

C'est ainsi que la « guerre des Demoiselles » de la forêt de la Chaux dans le Jura en 1765 contre l'ordonnance de Colbert de 1669 (restreignant l'usage des forêts, et appliquée avec retard dans cette région), trouve un prolongement en Ariège, entre 1829 et 1872, en opposition au Code forestier de 1827.

Enfin, un autre intérêt, et non des moindres, de cette synthèse est de montrer la continuité entre un passé jugé souvent trop vite révolu et les problématiques du présent... Dans ce début du XXI^e siècle, ou crises financière et économique, écologique et maintenant sanitaire au niveau mondial, amènent à reconsidérer bien des idées reçues sur « le progrès », et surtout les applications qui en ont été faites, la remise en cause des « communs » au niveau mondial par le landgrabbing continue de creuser de façon catastrophique les inégalités, et à susciter des résistances.

L'ouvrage s'achève au début du XX^e siècle : il évoque rapidement la permanence des révoltes paysannes qui s'apparentent à celles des siècles précédents (révoltes de subsistances, révoltes fiscales, défense de pratiques communautaires) mais s'attarde sur deux épisodes, le soulèvement des campagnes du Midi en 1851 qui introduit une première inflexion dans l'histoire des mobilisations paysannes et la révolte des vigneronns du Midi de 1907, qui introduit une véritable rupture dans cette histoire.

En 1851, en réaction au coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte, les campagnes du Midi se soulèvent, avec des prolongements dans le sud-ouest et le centre de la France. Mobilisation d'un nouveau type, en défense de la République, face à laquelle la répression est d'une violence inouïe : proclamation de l'état de siège, plus de 27 000 arrestations, emprisonnement et même transportation en Algérie et au bagne en Guyane de plusieurs milliers d'insurgés. Fin XIX^e, début

XXe siècles, la crise du phylloxéra qui touche une grande partie du vignoble français provoque la « révolte des vignerons du Midi de 1907 ». Ceux-ci s'organisent d'abord dans le cadre de manifestations préparées, médiatisées, encadrées. Mais face à l'absence de réponse, le mouvement se radicalise, des élus démissionnent et une grève de l'impôt commence. On connaît la suite, réaction brutale du gouvernement Clemenceau qui envoie la troupe : affrontements (six morts et une dizaine de blessés à Narbonne), suivis de mutineries, barricades, émeutes, dégradations de bâtiments, incendie de la préfecture de Perpignan, blocage des voies ferrées pour empêcher la circulation des convois militaires... tout un répertoire d'actions que l'on retrouve dans les mobilisations paysannes des XXe et XXIe siècles. Puis comme ce fut souvent le cas sous l'Ancien Régime, le gouvernement cède : amnistie et mesures censées protéger la viticulture. Toutefois, la Confédération générale des Vignerons, créée dans le but de contrôler l'application de ces mesures en collaboration avec l'Etat, les prive désormais de leur indépendance...

« Une autre voie aurait pu être suivie » : avant même la révolte de 1907, les ouvriers agricoles, les premiers et les plus durement touchés par la crise avaient fondé la Fédération des travailleurs agricoles du Midi de tendance anarcho-syndicaliste, et avaient mené des grèves très dures, confirmant l'existence d'une « lutte des classes en France dans les campagnes », contrariant le mythe d'une « paysannerie unie » derrière des organisations officielles. Ils avaient tenté aussi avec de petits propriétaires d'organiser un mouvement coopératif indépendant[7]. La guerre de 14-18 a eu raison de ces expériences. Provisoirement ?

[1]//clio-cr.clionautes.org/algues-vertes-lhistoire-interdite.html Notes de lecture sur *Algues vertes. L'histoire interdite*, de Inès Léraud et Pierre Van Hove, éditions Delcourt, 2019 : Le chapitre 6 montre la difficulté que les paysans ont à quitter un système contrôlé par les coopératives agricoles. Ces groupes contrôlent toute la filière agroalimentaire de l'amont à l'aval : vente de pesticides, engrais, animaux mais aussi achats des bêtes. Peu d'agriculteurs réussissent à être indépendants, ceux qui essaient de le devenir, qui sont réfractaires au système se voient vendre des produits de mauvaise qualité, ne sont pas distribués en temps réel, ne peuvent être repris dans d'autres groupes... Elle met l'accent aussi sur l'importance des subventions qui tiennent le système mais qui sont aussi parfois détournées comme dans le cas des subventions du plan algues vertes

[2] Christine Excoffier, p. 17.

[3] Ibid, p. 84-86, p. 151.

[4] Ibid, p. 91-94.

[5] Ibid, p. 77-79.

[6] Ibid, p. 61-66.

[7] Ibid, p. 212.

Nombre de archivo: Cahiers du mouvement ouvrier.docx

Directorio:

/Users/latinoirledisqueinaudible/Documents/L'ATINOIR/
AUTOPSIE DE PERÓN/DÉFINITF

Plantilla: /Users/latinoirledisqueinaudible/Library/Group
Containers/UBF8T346G9.Office/User

Content.localized/Templates.localized/Normal.dotm

Título:

Asunto:

Autor: Excoffier christine

Palabras clave:

Comentarios:

Fecha de creación: 10/06/21 10:06:00

Cambio número: 2

Guardado el: 10/06/21 10:06:00

Guardado por: L'ATINOIR

Tiempo de edición: 2 minutos

Impreso el: 10/06/21 10:06:00

Última impresión completa

Número de páginas: 4

Número de palabras: 2 527

Número de caracteres: 15 195 (aprox.)